

DÉCISION MINISTÉRIELLE LIV/D/575

DEUXIÈME PHASE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AXÉE SUR LA DEMANDE

ASUNCIÓN, PARAGUAY 31/10/2024

LIV RÉUNION DES MINISTRES

CONSIDÉRANT

QUE, conformément aux dispositions de l'article 3, paragraphe n), de l'Accord de Lima, signée le 2 novembre 1973, l'Organisation latino-américaine de l'énergie - OLADE - a notamment pour objectifs et fonctions de promouvoir la coopération technique entre les États membres, l'échange et la diffusion d'informations scientifiques, juridiques et contractuelles, ainsi que de promouvoir le développement et la diffusion de technologies dans le cadre d'activités liées à l'énergie.

QUE l'article 3, paragraphe g) de l'Accord de Lima établit parmi les objectifs et fonctions de l'OLADE « la stimulation parmi les membres de l'exécution de projets énergétiques d'intérêt commun ».

QUE l'article 3, paragraphe e) de l'Accord de Lima, établit parmi les objectifs et fonctions de l'OLADE « Promouvoir et coordonner les négociations directes entre les États membres, visant à assurer un approvisionnement stable et suffisant de l'énergie nécessaire à leur développement intégral ».

QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le 25 septembre 2015 l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui met l'accent sur les initiatives qui contribuent à l'accès universel à l'énergie et à son utilisation efficace et rationnelle, en promouvant la diversification de la matrice énergétique.

QUE les pays membres de l'OLADE se sont engagés à promouvoir l'objectif 7 de ce Programme 2030 pour le développement durable en lien avec l'objectif de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici 2030.

QUE la lutte contre les effets néfastes du changement climatique et le respect des engagements de l'Accord de Paris, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, sont des priorités pour les pays membres de l'OLADE.

QUE la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dispose d'un potentiel élevé pour la production d'énergie renouvelable et a réalisé des progrès significatifs dans l'introduction de ces ressources dans sa matrice énergétique.

QUE l'Amérique latine et les Caraïbes disposent d'importantes ressources naturelles nécessaires au déploiement des transitions énergétiques et que leur utilisation durable peut être une force motrice pour les économies de la région.

QUE l'Amérique latine et les Caraïbes ont accompli des progrès considérables dans la modification de la matrice énergétique, en renforçant l'utilisation de leurs propres ressources énergétiques renouvelables et en progressant ainsi vers une plus grande décarbonisation de la matrice.

QU'IL est nécessaire d'approfondir les processus de transition énergétique, en tenant compte de la décarbonisation de la demande, des nouveaux combustibles synthétiques neutres en carbone, des processus de numérisation des chaînes énergétiques, de la

substitution des combustibles fossiles du côté de la demande, de l'utilisation optimisée des sources renouvelables, des technologies de stockage de l'énergie, entre autres.

QUE la décarbonisation de la demande d'énergie devient de plus en plus importante pour parvenir à une utilisation appropriée de la première phase des transitions énergétiques du côté de l'offre.

Dans l'exercice de ses compétences

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER : Charger le Secrétariat permanent de l'OLADE de lancer une étude et une analyse sur la décarbonisation de la demande en Amérique latine et dans les Caraïbes, en tenant compte des circonstances et des capacités nationales de chaque pays membre, ainsi que de la situation particulière des secteurs de l'industrie, des transports et de l'habitat.

ARTICLE DEUX : Charger le Secrétariat Permanent de l'OLADE de promouvoir des actions visant à accélérer la deuxième phase de la transition énergétique du côté de la demande, en tenant compte de la justice et de l'équité dans la population de la région et de renforcer la formation axée sur le renforcement des capacités des fonctionnaires des entités sectorielles dans les pays membres sur les transitions énergétiques en vue de la décarbonisation du secteur de l'énergie.

ARTICLE TROIS : Exhorter les Organes Nationaux de Coordination à fournir à l'Organisation le soutien nécessaire à l'accomplissement du mandat contenu dans le premier article et le deuxième article, y compris la collecte et la soumission en temps voulu des informations demandées par le Secrétariat Permanent à cette fin.

ARTICLE QUATRE : Demander au Secrétariat permanent de l'OLADE de promouvoir l'innovation technologique qui permette l'adoption, à court et à moyen terme, de solutions adaptées à la réalité régionale qui influencent la poursuite des processus de transition énergétique en cours en Amérique latine et dans les Caraïbes.

ARTICLE CINQ : Exhorter le Secrétariat permanent de l'OLADE à approfondir les mécanismes et les sources de financement pour l'accomplissement du mandat contenu dans le premier article et le deuxième article, en coordination avec les organisations internationales de l'énergie et d'autres agences internationales connexes intéressées par le sujet.



Lisa Cummins

Ministre de l'énergie et du développement des entreprises

Ministère de l'énergie et du développement des entreprises de la Barbade



Ryan Cobb

Directeur de l'énergie

Ministère des travaux publics, de l'énergie, de la logistique et de la gouvernance électronique du Belize



Andrés Rebolledo
Secrétaire Exécutif
OLADE